



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 5 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Monsieur BLAIZOT, Madame LANGLAIS, Monsieur BRIAS

Absents excusés : Monsieur LEPORTIER, madame TERRIER, Mme LEMOINE a donné pouvoir à monsieur TREFOUX, monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à monsieur DUPONT-FEDERICI, monsieur HAMEL a donné pouvoir à madame CARPENTIER, monsieur GODEL a donné pouvoir à monsieur ENGEL.

Absent : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Monsieur TREFOUX

25-044 BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE GARE A VOUS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29,

Vu le Code de Commerce, et notamment ses articles L.145-1 et suivants,

Vu la délibération n° 25-027 en date du 27 mars 2025 autorisant la signature d'un bail commercial avec la société Gare à Vous,

Considérant que lors de la commission Patrimoine du 6 mars 2025, a été acté de proposer un bail commercial 3/6/9 avec un loyer mensuel de 625€, révisable selon l'indice du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2024, soit 2143.

Considérant que le notaire en charge de la rédaction de l'acte conseille que le loyer soit révisé selon l'indice des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2024 (137,71).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré des présents et des pouvoirs,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le bail commercial 3/6/9 ans entre la commune et la société GARE A VOUS, pour le local situé au 159 rue Victor Tesnière constitué d'une pièce principale mesurant 40m², d'une pièce accolée de 10m² avec un point d'eau et d'une cave de 20m² en sous-sol.
- **DECIDE** que cette occupation sera consentie moyennant un loyer mensuel de six cent vingt-cinq euros (625€ HT), révisable selon l'indice du coût des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2024 (137,71).

Vote : Pour : 16

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20250612-25-044-DE
Date de télétransmission : 17/06/2025
Date de réception préfecture : 17/06/2025

